



VICHYCOMMUNAUTÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du JEUDI 26 SEPTEMBRE 2019
18 heures

COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY - F. SZYPULA - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - C. BENOIT - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES - P. MONTAGNER - I. DELUNEL - J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. MINARD - F. SENNEPIN - F. DUBESSAY - N. RAY - J.M. GUERRE - J.P. BLANC - C. SEGUIN - F. SEMONSUT - P. COLAS - R. LOVATY - C. BERTIN - A. CORNE - B. BAYLAUCQ - A. DAUPHIN - F. HUGUET - J. COGNET - J.M. LAZZERINI - M. MORGAND - N. COULANGE - M. MONTIBERT - J.D. BARRAUD - G. DURANTET - B. AGUIAR - C. FAYOLLE - G. MARSONI - C. DUMONT - M. CHARASSE - E. GOULFERT - M. GUYOT - A. CHAPUIS - M. MERLE - C. BOUARD - P. BONNET - C. GRELET - G. MAQUIN (à partir de la délibération n°20) - E. VOITELLIER - MC. STEYER - M. JIMENEZ - J.J. MARMOL - S. FONTAINE - W. PASZKUDZKI - MO. COURSOL - J.L. GUITARD - F. SKVOR - M.J. CONTE - C. LEPRAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. J. ROIG à F. DUBESSAY - J.Y. CHEGUT à J.M. GUERRE - MC. VALLAT à A. DAUPHIN - H. DUBOSCQ à B. BAYLAUCQ - P. SEMET à C. BOUARD - J.M. BOUREL à B. AGUIAR - J. BLETTERY à N. COULANGE - B. KAJDAN à J.L. GUITARD - G. MAQUIN à J.J. MARMOL (de la délibération n°1 à la délibération n°19) - C. MALHURET à F. AGUILERA - Y.J. BIGNON à E. VOITELLIER - J.P. SALAT à C. BENOIT - C. POMMERAY à F. SKVOR, Conseillers Communautaires.

Absent excusé : M. C. CATARD - F. BOFFETY - A. GIRAUD, Conseillers Communautaires.

Après avoir déclaré la séance ouverte, le quorum étant atteint, **M. le Président** propose :

- la désignation de **M. Jean-Sébastien LALOY**, en qualité de secrétaire de séance,
- approbation à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE

N°1 - COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 JUIN 2019 - APPROBATION (rapporteur M. Frédéric Aguilera)

Le compte-rendu du Conseil Communautaire du 13 juin 2019 est adopté à l'unanimité.

N°2 - APPLICATION DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - DELIBERATIONS DU BUREAU ET DECISIONS DU PRESIDENT (rapporteur M. Frédéric Aguilera)

M. le Président donne connaissance au Conseil Communautaire des décisions et des délibérations des Bureaux communautaires des 6 et 27 juin, 11 juillet et 5 septembre 2019 qu'il a été appelé à prendre depuis la réunion du Conseil Communautaire du 13 juin 2019.

N°3 – SICTOM SUD ALLIER - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE VICHY COMMUNAUTE – MODIFICATION (rapporteur M. Frédéric Aguilera)

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité d'entériner la désignation de M. Yves PEYRON, en qualité de représentant titulaire et Mme Stéphanie GAUFFENY, de la commune de Billy au SICTOM Sud Allier, ainsi que de M. Sylvain ROYER, en qualité de représentant suppléant de la commune de Mariol au SICTOM Sud Allier.

Le tableau récapitulatif des délégués du SICTOM modifié est approuvé.

N°4 – CONTRAT LOCAL DE SANTE (CLS) - AUTORISATION DE SIGNATURE DU CLS (rapporteur M. Frédéric Aguilera)

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, M. le Président ou son représentant à signer le Contrat Local de Santé et tous documents y afférents.

DIRECTION GENERALE DELEGUEE AUX SERVICES DE PROXIMITE ET AUX RESSOURCES INTERNES

N°5 - POLITIQUES CONTRACTUELLES - AVENANT 1 DU CONTRAT DE TERRITOIRE 2017-2020 AVEC LE DÉPARTEMENT DE L'ALLIER (rapporteur M. François Szypula)

Considérant que lors de la conclusion du Contrat de Territoire 2017-2020, il avait été fléché l'action « Axe Allier Rive Gauche » pour un montant total estimé à 18 M€ et qu'il est nécessaire de modifier l'assiette des dépenses éligibles de la subvention départementale en ciblant cinq postes de dépenses pour un montant total de 4 687 142 €, le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, le projet d'avenant.

M. le Président ou son représentant est autorisé à signer l'avenant n°1 du Contrat de Territoire avec le Conseil Départemental de l'Allier pour la période 2017-2020.

N°6 - BUDGET 2019 – DECISION MODIFICATIVE N°2 (rapporteur M. Frédéric Aguilera)

Devant la nécessité de prévoir les ajustements de crédits budgétaires pour 2019, le Conseil Communautaire adopte, à la majorité des suffrages exprimés (69 voix pour, 4 voix contre (M. Guerre (dont procuration M. Chégut), M. Skvor (dont procuration M. Pommeray), une abstention Mme Conte)), les modifications budgétaires listées à l'annexe n°1 relative aux DM n°2 pour le budget Principal et les budgets annexes Assainissement collectif, SPANC, Zone d'Activités, Portage de repas et PRU de Presles.

N°7 - BUDGET 2019 AUTORISATIONS DE PROGRAMME - CREDITS DE PAIEMENT – MODIFICATIONS (rapporteur M. Frédéric Aguilera)

Devant la nécessité d'inscrire au budget les crédits de paiement nécessaires aux règlements des factures et des marchés engagés par la Collectivité, le Conseil Communautaire décide de modifier, (69 voix pour, 4 voix contre (M. Guerre (dont procuration M. Chégut), M. Skvor (dont procuration M. Pommeray), une abstention Mme Conte)), les autorisations de programme et les crédits de paiement et de créer l'autorisation de programme suivante, dont les crédits de paiements sont répartis en annexe :

- 0220 « Etudes centre-ville centre bourg » pour un montant global de 760 000 € en dépenses et 456 000 € en recettes sur le Budget Principal.

N°8 - ADMISSIONS EN NON VALEUR - EXERCICE 2019 (rapporteur M. Frédéric Aguilera)

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, les admissions en non-valeur des titres de recettes afférents à divers exercices pour un montant de 36 062,38 €, et dit que les

dépenses seront imputées sur les articles 6541 et 6542 des Budgets pré-cités.

N°9 - SERVICES COMMUNAUTAIRES - TARIFS 2019 (rapporteur M. Frédéric Aguilera)
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte les tarifs figurants en annexe de la présente délibération, et approuve :

- la modification des grilles tarifaires des piscines communautaires et du Stade Aquatique d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2020,
- la création de tarifs pour les stages pendant les vacances scolaires au Stade Aquatique d'agglomération,
- l'élargissement de la grille tarifaire « Hébergement et restauration » de Vichy Sport,
- la suppression des tarifs relatifs au Sporting tennis,
- la création de tarifs pour les locations de salles à la Maison des Services Au Public du Mayet de Montagne.

N°10 - ATTRIBUTION - SUBVENTIONS DIVERSES (rapporteur M. Frédéric Aguilera)
Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de fonctionnement aux associations et organismes suivants :

Sports :

- Société des Courses 270 000 € (dont 150 000 € de subvention de fonctionnement, 90 000 € de subvention d'investissement et 30 000 € de subvention exceptionnelle d'investissement)

- Sporting Vichy Bellerive Tennis 12 000 €

- d'attribuer une subvention exceptionnelle aux associations et organismes suivants :

Sports :

- Tennis Club de Cusset 1 000 €

Pour la 3^{ème} édition de l'Open Tennis Fauteuil du 30 Août 2019 au 01 Septembre 2019

- Association JX Sport 1 500 €

Pour le P1 Jet-Cross Pro World du 19 au 21 Juillet 2019

- Sport Nature Culture et Tradition Châteloise 1 500 €

Pour le 4^{ème} Trail de Châtel-Montagne du 08 Septembre 2019

Culture :

- Maison Albert Londres 1 000 €

Pour les 10^{èmes} Rencontres Albert Londres du 17 au 19 mai 2019.

Développement Economique :

- Chambre de Commerce et d'Industrie 3 000 €

Pour le salon de l'entrepreneur et du numérique dans l'Allier du 19 Novembre 2019

M. le Président ou le vice-président délégué est autorisé à signer l'avenant.

N°11- PETITE ENFANCE - REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT ET FINANCIER – MODIFICATION (rapporteur M. Alain Dumont)

Le Conseil Communautaire adopte, à l'unanimité, le règlement de fonctionnement des structures « petite enfance ».

N°12- ENFANCE - ALSH - RÉMUNÉRATIONS DES ANIMATEURS SAISONNIERS (rapporteur M. Alain Dumont)

Devant la nécessité de valoriser les animateurs diplômés du Brevet d'Aptitude aux Fonctions

d'Animateurs (BAFA), du Brevet Professionnel Jeunesse Éducation Populaire et Sport (BPJEPS) et de la Licence STAPS (Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives), pour pallier aux difficultés récurrentes de recrutement, le Conseil Communautaire adopte, à l'unanimité les forfaits journaliers suivants :

	Non Diplômé	Diplômé
Forfait Directeur ou directeur adjoint	65€ brut	65€ brut
Encadrant mini-camp	56€ brut	60€ brut
Animateur	53€ brut	57€ brut
Forfait animateur ½ journée	27€ brut	29€ brut

M le Président est autorisé à modifier les conditions de rémunération des animateurs saisonniers à compter de l'été 2019.

N°13 - JEUNESSE PASS'AGGLO - CONVENTION AVEC LES PARTENAIRES (rapporteur M. Alain Dumont)

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité d'autoriser M. le Président ou son représentant, à signer les conventions de partenariat nécessaires à la mise en œuvre du Pass'Agglo ainsi qu'au remboursement des prestations prises en charge par la Communauté d'Agglomération.

N° 14 - A/ CONVENTION DE MUTUALISATION ET DE MOYENS POUR LA CREATION D'UN SERVICE COMMUN AVEC LE CENTRE HOSPITALIER DE VICHY - AVENANT N°1 (rapporteur Mme Charlotte Benoit)

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, l'avenant n°1 à la convention de mutualisation et de moyens pour la création d'un service commun avec le Centre Hospitalier de Vichy portant modification des personnels mis à disposition de Vichy Communauté et précisant les modalités de financement.

B/ SERVICE COMMUN DE SANTE DE PREVENTION AU TRAVAIL REFACTURATION AUX COLLECTIVITES (rapporteur Mme Charlotte Benoit)

Devant la nécessité de fixer les conditions de fonctionnement du service commun de santé de prévention au travail et notamment les modalités de refacturation entre Vichy Communauté et les communes bénéficiaires du service commun en tenant compte des effectifs permanents au 01/01/N. Ces dernières feront l'objet d'une convention entre Vichy Communauté et les communes de Vichy, Cusset et Bellerive-sur-Allier. Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer les conventions régissant les relations financières entre Vichy Communauté et les communes de Vichy, Cusset et Bellerive-sur-Allier ainsi que de procéder à l'émission des titres correspondants à ces refacturations.

N°15 - PERSONNEL COMMUNAUTAIRE - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS (rapporteur Mme Charlotte Benoit)

Devant les nécessités d'organisation de la Communauté d'Agglomération en matière de redéploiement, d'organisation et de continuité de service, ou encore d'avancement statutaire, il convient de prévoir les postes correspondants au tableau des effectifs. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide :

- d'adopter le tableau des effectifs au 1er octobre 2019 qui prend en compte les évolutions précitées, tel que figurant en annexe n°1,
- d'autoriser M. le Président à faire évoluer le tableau des effectifs des emplois permanents et non permanents, conformément aux propositions figurant dans le rapport,
- d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer les contrats précités ainsi que l'ensemble des avenants aux contrats de travail à intervenir avec les personnels concernés,
- d'autoriser le versement d'un régime indemnitaire aux agents non titulaires sur emplois permanents précités.

N°16 - CONVENTION AVEC LES COMMUNES - ACTIONS MUTUALISEES RÉALISÉES PAR LE SERVICE COMMUN DES ARCHIVES (rapporteur Mme Charlotte Benoit)

Devant la nécessité pour certaines communes de pouvoir s'appuyer sur l'expertise du service commun des archives pour une mission spécifique avec une durée limitée, le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, le projet de convention et autorise M. le Président ou son représentant, à signer la convention avec les communes souhaitant la mise en place de prestation réalisée par le service commun des archives.

N°17 - PROJET D'ETABLISSEMENT DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL (rapporteur Mme Charlotte Benoit)

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'approuver le projet d'établissement du Conservatoire à Rayonnement Départemental de Vichy Communauté pour une durée de cinq années 2019/2024 à compter du 26 septembre 2019.

Mme Benoit rappelle que le projet d'établissement est un document politique qui décide des orientations pédagogiques et des actions à mener en faveur du développement de l'enseignement artistique et des pratiques musicales amateurs sur le territoire. Il définit l'identité du Conservatoire et tient compte de la réalité sociologique, économique et culturelle du territoire.

Il s'inscrit dans la politique locale et dans les préconisations des directives nationales.

Il identifie et précise le rôle de chacun ainsi que la description et la mise en œuvre des actions à mener.

Il permet à l'équipe pédagogique de se réinterroger sur ses missions et ses priorités.

Il émet des hypothèses d'un schéma de développement suite à un diagnostic de la situation actuelle.

Les ambitions du projet d'établissement sont les suivantes :

- un conservatoire ouvert à tous les publics
- un conservatoire ouvert sur son territoire
- un conservatoire moderne et innovant (esthétiques et pédagogie)

M. le Président félicite la direction et l'équipe du conservatoire qui a travaillé sur ce dossier. Un travail très important a été mené en 4 ans sur l'ensemble du dossier des écoles de musique. Il y a 5 ans, les écoles de musique n'étaient pas de compétence de l'agglomération, mais nous avons réussi à lancer une véritable dynamique collective. L'inauguration du nouveau conservatoire dans quelques jours, le prouve.

Il reste des choses à améliorer et notamment le bâtiment de l'école de Saint-Yorre avec le concours de la commune.

N°18 - CULTURE - DISPOSITIF DUMISTE EN MILIEU SCOLAIRE - NOUVEAU DISPOSITIF ET MODALITES DE CONVENTIONNEMENT 2019-2020 (rapporteur Mme Charlotte Benoit)

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de poursuivre son soutien à une action de sensibilisation/découverte musicale en milieu scolaire selon les modalités suivantes :

- Mise en œuvre du dispositif « dumiste » au bénéfice des élèves fréquentant les écoles élémentaires publiques et privées de Vichy Communauté qui auront répondu à un appel à projet ;
- Volume horaire : 8 séances d'une heure chacune pour une classe (avec convention suite à appel à projet) avec possibilité de 2x8 séances s'il s'agit d'un projet de cycle ou de 3x8 séances s'il s'agit d'un projet d'école ;
- Coût de la prestation horaire : selon devis demandé à l'association et pris en charge par Vichy Communauté ;
- Prestation assurée par les « dumistes » du Conservatoire à Rayonnement Départemental ou bien une association culturelle selon devis prédéfini.

M. le Président ou la Vice-Présidente déléguée est autorisé à signer les conventions annuelles à intervenir avec chaque commune intéressée par cette opération, dans le cadre d'un budget global maximum estimé à 25 000 €- imputation 657341-207.

N°19 - CULTURE - FESTIVAL DE MUSIQUE « TINTAMARRE » - SUBVENTION 2019 (rapporteur Mme Charlotte Benoit)

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité, de rembourser sur justificatif les factures des écoles maternelles et primaires de l'agglomération qui participent au festival Tintamarre à hauteur de 3 € par élève dans la limite d'un spectacle par école pour une enveloppe d'un montant total de 3600 €. Et de rembourser sur justificatif les coopératives scolaires des écoles maternelles et primaires de l'agglomération qui se seront chargées du transport en commun dans les conditions suivantes :

- Lignes urbaines : remboursement sur la base du tarif réduit en vigueur pour les classes élémentaires et à titre gratuit pour les classes maternelles de même que pour les accompagnants.
- Pour les établissements sans desserte urbaine ou insuffisamment desservis, prise en charge du transport dans la limite d'un bus par école.

L'enveloppe globale du transport est ainsi estimée à 2 400 €.

N°20 - CULTURE - SOUTIEN AUX SAISONS « JEUNE PUBLIC » DE VICHY, CUSSET, BELLERIVE/ALLIER POUR UN ACCES DES SCOLAIRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION - ANNEE 2019 (rapporteur Mme Charlotte Benoit)

Le Conseil Communautaire propose, à l'unanimité, de renouveler le soutien apporté en faveur de l'accès des scolaires (MS/GS, CP, CE1, CE2) aux saisons culturelles des théâtres de Cusset et du Geysier à Bellerive-sur-Allier en prenant en charge, pour l'année 2019, deux spectacles par commune soit 7 500 € par spectacle dans le cadre d'une enveloppe globale de 30 000 €.

Il sera également pris en charge à hauteur d'un bus par école de l'agglomération, le coût du transport pour faciliter l'accès à l'ensemble de la saison jeune public du Centre Culturel de Vichy (CCV), du théâtre de Cusset et du Geysier à Bellerive sur Allier pour une enveloppe maximale de 5000 €.

N°21 - SPL VICHY DESTINATIONS CONVENTION POUR LA REFACTURATION DES FLUIDES (rapporteur M. Jean-Sébastien Laloy)

Devant la nécessité de définir les modalités de la refacturation entre Vichy Communauté et la SPL Vichy Destinations liée aux consommations de fluide, le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, le projet de convention et autorise M. le Président ou son représentant, à signer ladite convention.

**DIRECTION GENERALE DELEGUEE A L'ATTRACTIVITE, A L'INNOVATION
ET AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET A L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR**

N°22 - DEFINITION DES EMPRISES DES SITES D'ESCALADE RELEVANT DE VICHY COMMUNAUTE ATTRACTIVITE (rapporteur M. Jean-Sébastien Laloy)

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de définir les périmètres des sites d'escalades relevant des compétences de Vichy Communauté comme suit :

Site de la Salette : parcelles E121 et E122

Site de Pierre Chatel : parcelle F48

Site des Darots : parcelle E703

M. le Président est autorisé à signer les conventions de partenariat et procès-verbal de mise à disposition avec les communes concernées.

N°23 - ADHESION A L'ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS EN CHARGE DU SPORT (ANDES) (rapporteur M. Jean-Sébastien Laloy)

Devant la nécessité de bénéficier du travail de fond et des réseaux de cette association (à titre informatif le coût de l'adhésion pour l'année 2020 : 2 500 € soit pour 2019 : 625 € au prorata), le Conseil Communautaire valide, à l'unanimité, l'adhésion de Vichy Communauté à l'ANDES.

N°24 - PROMOTION DES OFFRES DE RANDONNEES PEDESTRES - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE COMITE DU TOURISME DE L'ALLIER (rapporteur M. Jean-Sébastien Laloy)

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, le partenariat avec le CDT de l'Allier et la convention ainsi que la réalisation des fiches randonnées présentant l'offre du territoire, et la prise en charge des coûts induits.

N°25 - MUSEE DU VERRIER - RAPPORT D'ACTIVITE DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2018 (rapporteur M. Jean-Sébastien Laloy)

Considérant la gestion du Musée du Verrier, situé sur la commune de Saint-Nicolas-des-Biefs, déléguée à l'Association « La Vie à Saint Nicolas – Mémoire et Futur » par une convention de délégation de service public en date du 14 mai 2016 et reçu en sous-préfecture le 23 mai 2016, le Conseil Communautaire prend acte du rapport d'activité de l'association.

M. Laloy précise que la fréquentation n'est pas très encourageante. On constate que depuis une dizaine d'année il y a une baisse de fréquentation assez importante. Cette baisse n'est pas due à la qualité de l'offre culturelle muséale qui est présentée sur le site mais de l'association. En effet, elle connaît une baisse des effectifs, il reste 3 adhérents actifs dans l'association. Il est donc difficile de faire vivre le musée. Il faut encourager cette association pour redresser la fréquentation de ce lieu, qui a tout son intérêt dans l'offre touristique de la montagne bourbonnaise.

N°26 - BASE NAUTIQUE DE SAINT-CLÉMENT - LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (rapporteur M. Jean-Sébastien Laloy)

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de lancer une nouvelle procédure de délégation à la suite de l'infructuosité de la procédure engagée en 2018, et d'approuver le projet de contrat qui servira de base de négociation avec les soumissionnaires lors de leur mise en concurrence.

N°27 – ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - RESEAU AUVERDATA - CONVENTION 2019 (rapporteur M. Jean-Sébastien Laloy)

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'approuver la convention de répartition des charges entre Vichy Communauté et l'Université Clermont Auvergne, celles-ci

correspondant à une prestation « améliorée » d'un montant global de 7 336.80 € pour l'année 2019.

N°28 - ABREST - ZAE DE LA TOUR - CESSION - SCI AC IMMO (rapporteur M. Joseph Gaillard)

Vu l'intérêt manifesté par M. OLIVEIRA, représentant de la société AC IMMO, de pouvoir acquérir une emprise de terrain d'environ 15 000 m² sur cette zone d'activités, pour mettre ladite emprise à disposition de la société DRAINCOLOR afin que celle-ci puisse y exercer une activité de fabrication de béton drainant, et ce au prix de 6 € HT/m², et l'intérêt de Vichy Communauté de répondre favorablement à de telles demandes d'implantation et de développement d'entreprises sur le territoire communautaire, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de déroger à l'avis du Pôle d'Évaluations Domaniales de la Direction Générale des Finances Publiques du Puy-de-Dôme et de céder à la société AC IMMO ou toute personne morale qu'elle se substituerait, une emprise d'environ 15 000 m² comprenant les parcelles cadastrées ZH 406, 454, 457, 458, 461, 462, 500, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 590 et 591 situées chemin de la Caillaude et « Les Sables » à Abrest (La Tour) (cf plan annexé), au prix de 6 € H.T./m², sous réserve que Vichy Communauté devienne propriétaire de l'ensemble de ces parcelles.

Mandat est donné à M. le Président ou M. le Conseiller Délégué à la Gestion Patrimoniale pour signer tous les documents et actes afférents à cette cession (compromis de vente, documents d'arpentage, vente, ...).

N°29 - SEUILLET - ZI DU COQUET - CESSION DE TERRAIN A LA SOCIETE MVG RECYCLAGE REVERSEMENT A LA COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-DES-FOSSÉS DU PRIX DU FONCIER DANS LE CADRE DU PAIEMENT DIFFÉRE (rapporteur M. Joseph Gaillard)

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, la cession, au profit de la société MVG RECYCLAGE de la parcelle A 578 d'une superficie de 9245 m² située rue de la Prat dans la zone du Coquet à Seuillet, au prix de 5,95€ H.T. /m², le cahier des charges et le versement de la somme due à la commune de Saint-Germain des Fossés.

N°30 - EXPLOITATION ABATTOIR INTERCOMMUNAL - RAPPORT DU DELEGATAIRE 2018 – SOVIAB (rapporteur M. Joseph Gaillard)

Considérant l'exploitation de l'abattoir de Vichy Rhue, situé dans la zone industrielle de Vichy Rhue à Creuzier le Vieux, déléguée à la Sarl Société Vichyssoise d'Abattage (SO.VIAB) par un contrat de Délégation de Service Public, le Conseil Communautaire prend acte, du rapport pour l'exercice 2018.

M. Gaillard précise que la vente de ce site devrait se concrétiser assez rapidement. Les acquéreurs ont eu des problèmes pour avoir les financements. Il semblerait que ces problèmes soient résolus.

N°31 – SUBVENTION CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE SALON DE L'ENTREPRENEUR ET DU NUMERIQUE DE L'ALLIER (rapporteur M. Joseph Gaillard)

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, la proposition de contribuer à hauteur de 3 000 € à l'organisation du Salon de l'entrepreneur et du numérique 2019.

N°32 – AIDES A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES ARTISANALES ET COMMERCIALES - ATTRIBUTION DE SUBVENTION - LE FOURNIL DE LENA – M. BERTHEAUD - CREUZIER LE NEUF (rapporteur M. Joseph Gaillard)

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'octroyer une subvention de 4609 € à l'entreprise « Le fournil de l'éna » et d'établir une convention fixant les obligations du bénéficiaire ainsi que les modalités de versement.

N°33 – RESEAU TRES HAUT DEBIT - DESIGNATION DU REPRESENTANT DES COMMUNAUTES D'AGGLOMERATION AU SEIN DE LA REGIE « AUVERGNE NUMERIQUE » (rapporteur M. Pierre Bonnet)

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, la désignation de Moulins Communauté pour représenter la Communauté d'agglomération de Vichy Communauté au sein du conseil d'administration de la régie régionale « Auvergne Numérique » pour une durée de deux ans.

DIRECTION GENERALE DELEGUEE A L'AMENAGEMENT ET A L'HABITAT DURABLES, A L'ENVIRONNEMENT ET AUX RURALITES

N°34 – REVISION GENERALE DU PLU DE BILLY – APPROBATION (rapporteur Mme Elisabeth Cuisset)

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, le PLU de la commune de Billy. M. le Président ou son représentant est autorisé à signer tous les actes subséquents. Conformément à l'article R153-20 du Code de l'Urbanisme, la délibération sera affichée pendant un mois au siège de la Communauté d'Agglomération et en Mairie de Billy, que mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, et qu'elle sera en outre publiée dans le recueil des actes administratifs.

Chacune de ces formalités de publicité mentionnera le ou les lieux où le dossier peut être consulté.

N°35 – MISE A JOUR DU PERIMETRE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LA COMMUNE DE BILLY (rapporteur Mme Elisabeth Cuisset)

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de modifier le champ d'application du droit de préemption urbain et l'ajuster au périmètre des zones U et AU du PLU approuvé de la commune de Billy.

M. le Président se félicite pour Billy, du contournement du cœur de bourg. Il s'agit d'une avancée historique grâce à l'impulsion du maire qui a mené ce dossier depuis le début de son mandat. Cela permet de se projeter sur le bourg de Billy dans les prochaines étapes de requalification et réaménagement du centre bourg, ce qui fera une entrée nord de l'agglomération très qualitative.

N°36 – REVISION GENERALE DU PLU DE CUSSET – APPROBATION (rapporteur Mme Elisabeth Cuisset)

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, le PLU de la commune de Cusset. M. le Président ou son représentant est autorisé à signer tous les actes subséquents.

Conformément à l'article R153-20 du Code de l'Urbanisme, la délibération sera affichée pendant un mois au siège de la Communauté d'Agglomération et en Mairie de Cusset, que mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, et qu'elle sera en outre publiée dans le recueil des actes administratifs. Chacune de ces formalités de publicité mentionnera le ou les lieux où le dossier peut être consulté.

N°37 – MISE A JOUR DU PERIMETRE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LA COMMUNE DE CUSSET (rapporteur Mme Elisabeth Cuisset)

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de modifier le champ d'application du droit de préemption urbain et de l'ajuster au périmètre des zones U et AU du PLU approuvé de la commune de Cusset.

N°38 – ELABORATION D'UN REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL - DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES (rapporteur Mme Elisabeth Cuisset)

Le Conseil Communautaire débat sur les orientations générales du Règlement Local de

Publicité intercommunale, et approuve la modification des modalités de co-production du règlement Local de Publicité intercommunal. M. le Président ou son représentant est autorisé à signer tous les actes subséquents.

Conformément à l'article R153-3 du Code de l'Urbanisme, la délibération sera affichée pendant un mois au siège de la Communauté d'Agglomération et dans chaque Mairie membre de l'agglomération.

M. Gaillard rappelle la réglementation en matière de règlement local de publicité intercommunale avec la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ainsi que le décret du 30 janvier 2012 ont profondément réformé la réglementation relative à la publicité extérieure, aux enseignes et aux pré-enseignes, réglementation qui n'avait pas évolué depuis plus de 30 ans. Ces mesures réglementaires ont été intégrées dans le Code de l'environnement formant la Réglementation Nationale de la Publicité (RNP). Actuellement, 3 communes sont dotées d'un Règlement Local de Publicité (Vichy, Cusset et Bellerive-sur-Allier). Cependant ces règlements, élaborés dans les années 80, seront caducs à partir du 1^{er} juillet 2020. Ce qui nécessite de mettre en route un processus pour définir ce règlement. Il y a des obligations à respecter et notamment de consultation. Le sujet a été abordé à plusieurs reprises : en bureau communautaire, dans une commission ouverte à l'ensemble des conseillers communaux de toutes les communes, dans les conseils municipaux. On devra aboutir à l'arrêt du RLPi au mois de décembre prochain lors du prochain conseil communautaire.

Un état des lieux a été réalisé avec un cabinet et qui a fait apparaître un certain nombre d'éléments notamment les entrées de ville.

Mme Cuisset précise que l'orientation générale reprenant les fondements du RLPi est de préserver la qualité du cadre de vie et des paysages.

3 orientations sectorielles applicables à certaines parties du territoire :

- Requalifier les axes et entrées de villes
- Requalifier les zones commerciales
- Valoriser la qualité et l'ambiance des centres-villes

2 orientations thématiques s'appliquant à l'ensemble du territoire :

- Considérer les nouvelles technologies d'affichage
- Promouvoir l'expression citoyenne

Un débat doit avoir lieu au sein du conseil communautaire ainsi que dans les conseils municipaux, il doit être fait avant le 5 octobre prochain, 2 mois avant l'approbation du RLPi.

M. Skvor regrette que ce débat n'arrive que maintenant et que l'élaboration de ce document intervienne à cheval sur deux mandats puisqu'on en débat aujourd'hui et que ce sont nos successeurs qui devraient le voter au printemps prochain.

Il s'agit néanmoins d'un document important répondant à un besoin non moins important de régulation de l'invasion publicitaire dans notre agglomération. Il répond en partie au défi de cette France moche déployée aux entrées de nos agglomérations.

Quelques remarques en ce qui le concerne :

- Occasion de réduire significativement l'espace consacré à la publicité sur notre territoire : cette régulation l'engendrera d'elle-même, mais rien ne nous empêche d'être plus ambitieux encore.

Quand on mesure l'ampleur des espaces publicitaires conquis à la faveur de la révolution numérique et téléphonique de ces dernières années, on peut légitimement envisager une réduction marquée de sa présence dans l'espace public. C'est un défi social et quasi sanitaire.

- Nous ne devons pas nous interdire la possibilité de zones totalement apaisées et hors pub dans notre agglomération : il pense en priorité aux périmètres de proximité des établissements scolaires, culturels et accueillant de la jeunesse, mais encore à nos périmètres de préservation

patrimoniale, et notamment au futur périmètre UNESCO. L'excitation publicitaire n'a pas grand-chose à voir avec le cadre de ville thermale et de ville – santé auquel on peut aspirer à Vichy.

- Enfin, il apparaît important d'interroger la soi-disant modernité des panneaux publicitaires numériques dont la consommation énergétique est loin d'être anodine, quand on sait qu'un seul d'entre eux peut dilapider par an l'équivalent énergétique de la consommation d'un foyer de trois personnes. Là encore, ce ne serait pas forcément cohérent avec la démarche de sobriété portée par la perspective TEPOS du territoire.

N°39 – COMPLEMENT A LA DELIBERATION N°30 DU 13 JUIN 2019 - MISE EN REVISION DU SCOT DE VICHY VAL D'ALLIER (rapporteur Mme Elisabeth Cuisset)

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de prescrire la révision du Schéma de Cohérence territoriale de Vichy Val d'Allier en vue d'étendre son application à l'intégralité du périmètre de Vichy Communauté.

M. le Président ou son représentant est autorisé à signer tous les actes subséquents.

Conformément à l'article R153-20 du Code de l'Urbanisme, la délibération sera affichée pendant un mois au siège de la Communauté d'Agglomération et dans chaque Mairie de l'agglomération, que mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, et qu'elle sera en outre publiée dans le recueil des actes administratifs.

N°40 – PLATEFORME TERRITORIALE DE RENOVATION ENERGETIQUE (PTRE) - VALORISATION DES OPERATIONS DES ECONOMIES D'ENERGIE - SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC « VOS TRAVAUX ECO » (rapporteur Mme Elisabeth Cuisset)

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, le déploiement de la gestion du fonds CEE par Vos Travaux Eco (VTE) sur l'ensemble du territoire, sans obligation pour les propriétaires de recourir à ce fonds, dès la signature de la convention, et la convention de valorisation des opérations des économies d'énergie.

Le montant de la rémunération est validé et fixé à 0.3 €/MKWh Cumac qui sera versé à Vichy Communauté par l'intermédiaire de la plateforme de rénovation énergétique en tant qu'apporteur d'affaires.

M. le Président ou son représentant est autorisé à signer avec l'opérateur partenaire « Vos Travaux Eco » ladite convention.

N°41 – FICT 2017-2020 - 17EME PROGRAMMATION (rapporteur Mme Elisabeth Cuisset)

Devant la volonté de Vichy Communauté de soutenir les politiques d'investissement des communes sur des projets d'intérêt commun permettant d'améliorer le cadre de vie et donc l'attractivité du territoire, et la nécessité d'arrêter une 17ème liste de projets d'intérêt commun, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à signer les contrats FICT, avec chaque commune concernée :

		FICT Communes / Vichy Communauté			
Communes	Intitulé du projet	Montant global de l'opération (HT) d'intérêt commun	FICT 2017-2020	FICT Restant disponible (avant décision du CC)	FICT retenu au titre de l'opération
ABREST	Amélioration du cadre de vie de plusieurs quartiers (voirie et trottoirs)	88 788.07 €	209 922 €	41 740 €	41 740 €

	Travaux d'éclairage et d'extension électrique des équipements sportifs				
	Travaux d'économie d'énergie et d'isolation phonique à l'école				
	Aménagement d'une aire de jeux de quartier, installation de mobilier urbain et matériel de services techniques				
	Travaux d'extension du columbarium et du mur du cimetière				
ARFEUILLES	ANNULE ET REMPLACE Délibération N°26 B/ du 28 Mars 2019 Fonctionnement des équipements communaux pour les années 2018-2019-2020	203 000 €	101 410 €	101 410 €	99 000 €
BILLY	Réaménagement du chemin des saules	29 958 €	89 102 €	13 676 €	6 676 €
	Réseau de chaleur entre mairie et maison des associations avec pose de prise électrique	14 157 €			7 000 €
BUSSET	Aménagement d'une Maison Assistantes Maternelles (MAM) dans l'école	8 000 €	94 808 €	12 502 €	3 750 €
CHATELUS	CRD de la salle d'activités avec hébergements	242 006.73 €	57 364 €	57 364 €	57 364 €
CHATEL-MONTAGNE	Travaux bâtiments communaux	3 800 €	74 622 €	42 805 €	1 900 €
	Achat de matériels (TV- élagueuse-taille haie)	1 600 €			800 €
	Aménagement place PMR - salle des fêtes	2 897€			725 €
	Eglise - étanchéité sous le porche sud	4 818 €			1 325 €
	Hébergement insolite	10 800 €			5 400 €
	Achat d'un terrain pour installation antenne de téléphonie	1 665 €			830 €
CREUZIER-LE-NEUF	Installation d'un panneau d'informations	8 422 €	82 320 €	29 180 €	4 211 €
	Installation de radars pédagogiques	7 239 €			2 533 €
	Rénovation de la sacristie	1 380 €			690 €
	Rénovation de la façade d'un bâtiment communal	3 327.60 €			1 663 €
	Achat de décorations lumineuses	3 966.25 €			1 983 €

	Aménagement d'un mini terrain de sports	60 157,03 €			9 156 €
FERRIERES-SUR-SICHON	Acquisition d'une faucheuse débroussailleuse	25 800 €	81 120 €	51 120 €	12 900 €
	Travaux école - sécurisation entrée pose d'un portail	8 058 €			4 029 €
	VRD	70 994 €			24 848 €
SAINT GERMAIN DES FOSSES	Acquisition d'un camion benne pour le centre technique intercommunal agglomération Nord	20 049 €	300 870 €	74 340 €	5 012 €
MAGNET	Construction d'une nouvelle cantine et d'une médiathèque	841 418 €	80 530 €	30 222 €	30 222 €
SEUILLET	Travaux de voirie	18 854 €	66 748 €	8 782 €	4 000 €
	Travaux sécurisation école	6 079 €			3 039 €
	Achat divers matériels	3 458 €			1 729 €
VENDAT	Installation de jeux de plein air aux 4 vents	42 000 €	233 620 €	58 970 €	21 000 €
	Aménagement d'une maison médicale	109 443 €			37 833 €
TOTAL 17^{ème} PROGRAMMATION FICT : 391 358 €					

N°42 – A/ LOGEMENT SOCIAL - GARANTIE D'EMPRUNT A EVOLEA - LA BANQUE POSTALE (rapporteur Mme Elisabeth Cuisset)

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'accorder la garantie d'emprunt de Vichy Communauté à la SCIC EVOLEA pour l'emprunt souscrit auprès de La Banque Postale.

B/ LOGEMENT SOCIAL - GARANTIE D'EMPRUNT A EVOLEA - LE CREDIT COOPERATIF

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'accorder la garantie d'emprunt de Vichy Communauté à la SCIC EVOLEA souscrit auprès du CREDIT COOPERATIF.

C/ LOGEMENT SOCIAL - GARANTIE D'EMPRUNT A EVOLEA - LE CREDIT LYONNAIS

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'accorder la garantie d'emprunt de Vichy Communauté à la SCIC EVOLEA pour l'emprunt souscrit auprès du CREDIT LYONNAIS.

N°43 – CONVENTION PORTANT SUR LE FINANCEMENT DES TRANSPORTS PUBLICS ROUTIERS DE VOYAGEURS ENTRE LA REGION AUVERGNE-RHONE ALPES ET VICHY COMMUNAUTE (rapporteur M. Jean-Marc Germanangue)

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, le projet de convention portant sur le financement des transports publics routiers de voyageurs entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et Vichy Communauté.

M. le Président ou le Vice-Président en charge des mobilités est autorisé à signer ladite convention.

N°44 – MOBILITES DURABLES - CONCESSION DE SERVICE PUBLIC TRANSPORT URBAIN MOBIVIE – AVENANT N°6 AU CONTRAT (rapporteur M. Jean-Marc Germanangue)

Le Conseil Communautaire autorise, à la majorité des suffrages exprimés (69 voix pour, 5 abstentions Mme Bouard (dont procuration Mme Semet), M. Guerre (dont procuration M. Chégut), M. Terracol), M. le Président ou le conseiller délégué à la commande publique à signer avec le délégataire Transdev Vichy l'avenant n°6 à intervenir au contrat de concession de service public et de modifier les annexes contractuelles impactées.

N°45 – DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - SICTOM SUD-ALLIER - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS – EXERCICE 2018 (rapporteur M. Franck Gonzales)

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets établi par le SICTOM Sud Allier qui sera porté à la connaissance des 36 communes adhérentes. Le rapport comporte notamment les principaux indicateurs techniques et financiers, approuvé par les membres du Comité Syndical du 24 juin 2019.

N°46 – DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - REDEVANCE SPECIALE SUR VICHY, CUSSET, BELLERIVE EXONERATION DE TEOM - LISTE POUR L'ANNEE 2020 (rapporteur M. Franck Gonzales)

Le Conseil Communautaire considère, à l'unanimité, comme définitivement bénéficiaires de l'exonération de TEOM au titre de l'année 2020 tous les usagers non ménages ayant fourni les éléments justificatifs conformes aux règles de la Redevance Spéciale.

N°47 – ASSAINISSEMENT - CONVENTION AVEC LE SIVOM VAL DE BESBRE FACTURATION, ENCAISSEMENT ET REVERSEMENT DE LA PART ASSAINISSEMENT (rapporteur M. Raymond Mazal)

Le Conseil Communautaire valide, à l'unanimité, la convention de facturation avec le SIVOM Val De Besbre.

Mandat est donné au Président ou au Vice-Président délégué à l'Assainissement pour signer la convention de gestion à intervenir avec le SIVOM pour la facturation des redevances d'assainissement collectif.

N°48 – ASSAINISSEMENT - CONVENTION AVEC LE SIVOM VAL ALLIER FACTURATION, ENCAISSEMENT ET REVERSEMENT DE LA PART ASSAINISSEMENT (rapporteur M. Raymond Mazal)

Le Conseil Communautaire valide, à l'unanimité, la convention de facturation avec le SIVOM Val Allier.

Mandat est donné au Président ou au Vice-Président délégué à l'Assainissement pour signer la convention de gestion à intervenir avec le SIVOM pour la facturation des redevances d'assainissement collectif.

N°49 – PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL - FORUM : QUELLE ALIMENTATION POUR DEMAIN ? MANGER MIEUX, UN ENJEU LOCAL (rapporteur M. Bertrand Baylaucq)

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, les modalités de défraiement des intervenants bénévoles selon le dispositif suivant :

- . sur présentation des justificatifs et selon les termes de la convention de défraiement type à signer par chaque intervenant,
- . application d'un plafond estimé à 140 € par nuitée, incluant 2 repas et estimé à 150 € l'aller-retour en train ou en voiture ou 350 € pour le transport aérien,

M. le Président ou le Vice-Président délégué est autorisé à signer les conventions individuelles et les documents nécessaires au défraiement des intervenants comme indiqué dans la convention type.

M. Baylaucq présente le programme du forum organisé au grand marché de Vichy. Le guide des producteurs locaux a été distribué au début de la séance. 400 exploitants agricoles ont été contactés pour l'élaboration de ce guide. On peut retrouver 80 producteurs qui font du circuit court.

M. le Président trouve que cette démarche avec ce guide, permet de rappeler que nous sommes sur un territoire agricole. Le territoire dispose de plus 400 exploitations. Il est important de le rappeler parce que de nombreux citoyens se considèrent dans une agglomération uniquement urbaine et ont tendance à rentrer dans la tendance à la mode de la « agribashing », de ne plus supporter les exploitations agricoles autour d'eux, le bruit des tracteurs, l'odeur des exploitations.

N°50 – SDE 03 – ADHESION DES COMMUNES DE MONTLUÇON, MOULINS ET VICHY (rapporteur M. Michel Aurambout)

Le Conseil Communautaire accepte, à l'unanimité, l'adhésion des villes de Montluçon, Moulins et Vichy au Syndicat Départemental de l'Energie de l'Allier au 1^{er} janvier 2020.

N°51 – SOUSCRIPTION AU CAPITAL DE LA SCIC SAS COM.TOIT ENERGIE CITOYENNE (rapporteur M. Michel Aurambout)

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de devenir coopérateur de la SCIC SAS Com.TOIT Energie Citoyenne en souscrivant à l'équivalent de 80 parts sociales de 50 euros la part pour un montant total de 4000 €.

M. le Président ou le Vice-Président délégué est autorisé à signer tout document relatif à cette démarche.

QUESTIONS DIVERSES

► TRANSMISSION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2018 DE VICHY COMMUNAUTE

QUESTION INFORMATIVE

► LES PROJETS EN COURS ET A VENIR EN MATIERE DE PRODUCTION D'ENERGIE RENOUVELABLE

M. Aurambout fait un point sur le projet Tepos (Territoire à énergie positive) de Vichy Communauté.

En préambule, il souhaite rappeler ces paroles « Notre maison brûle et bizarrement nous regardons ailleurs », petit clin d'œil à la mémoire du président Chirac qui vient de nous quitter.

Ces paroles ont été prononcées au sommet de la terre à Johannesburg en 2002, le Président poursuivait par ces mots : « Nous ne pourrions pas dire que nous ne savions pas ».

Vichy Communauté, fort des données du dernier rapport du GIEC (Groupe intergouvernemental des experts du climat) a pris conscience de l'urgence de l'action face au dérèglement climatique.

Avant de présenter ces actions qui se mettent en place, quelques rappels de date :

1970 : rapport Meadows qui soulignait déjà l'impact des activités humaines sur le réchauffement global et continu de notre planète.

1990 : premier rapport du GIEC.

2008 : Grenelle de l'environnement, pic de production du pétrole conventionnel.

2016 : PCET (Plan Energie climat territorial de Vichy Val Allier).

2017 : loi de transition énergétique ; démarche TEPCV Vichy Communauté retenue au niveau national avec l'attribution de 2 enveloppes financières de 500000 € et 1500000 € pour des investissements en direction des collectivités (opération COCON dans les 39 communes, changement des pompes station épuration ; mise à disposition de 2 vélos à assistance électrique dans les communes ; cadastre solaire, amélioration de l'habitat, bus électriques...

2018 : Cop 21 de Paris.

2019 : 6^{ème} rapport du GIEC plus alarmant qui prévoit une hausse moyenne des températures de 7 degrés sur notre planète avec une montée des océans d'un mètre à l'horizon 2050.

L'été que l'on vient de vivre sur Vichy communauté est un lanceur d'alerte ; les prémices du dérèglement climatique frappent à notre porte.

Sur les 30 rivières du département, 20 sont des oueds, nous avons atteint des pics de température de 41 degrés, la sécheresse a fortement impacté nos cultures et nos éleveurs, nous avons refoulé de l'eau du bassin de l'Allier sur la Montagne 21h sur 24 ; heureusement les interconnexions mise en place ces dernières années ont évité les ruptures d'approvisionnement. Cependant, nous avons sollicité au maximum nos structures de pompage ; nous sommes au bord de la coupure et cette fois-ci il n'y a plus de plan B. Tous les captages de la Montagne Bourbonnaise ont été repris ces dernières années pour corriger le colmatage des drains. Ces remontées d'eau sur 3 niveaux successifs ont engendré une dépense de 170000 € d'électricité.

En 2050, on nous annonce des pics de 55 degrés à Strasbourg, Lille aura le climat de Tolède, nos forêts brûleront comme au Portugal.

Maintenant que nos concitoyens prennent conscience de l'ampleur du phénomène (depuis l'avènement de l'homo sapiens (350000 ans), jamais nous n'avons connus une augmentation aussi rapide des gaz à effets de serre (410 particules par millions aujourd'hui .Rien ne sera pire que l'inaction).

A court terme, aucune production d'énergie est totalement clean, chacune a des avantages et des inconvénients, il s'agit pour nous de repérer les potentiels, de prioriser les meilleurs rendements, et d'établir un mixte énergétique équilibré et harmonieux.

Notre démarche Tepos s'appuie sur 2 leviers d'action à l'horizon 2050 :

- diviser par deux nos consommations énergétiques,
- acquérir notre autonomie énergétique sur notre territoire.

2050, c'est loin et beaucoup d'élus d'aujourd'hui auront quitté leurs fonctions. Que valent les belles paroles d'aujourd'hui ?

C'est la raison pour laquelle, nous avons décidé de nous faire suivre par un cabinet d'études dans le cadre du process appelé « citergies », ces études ont pour objet de faire un audit tous les 2 ans et nous dire si nous sommes dans le bon tempo dans l'atteinte de nos objectifs, leurs conclusions seront régulièrement rendues publiques.

Production d'énergie sur notre territoire :

En 2017, notre territoire a dépensé 240 millions d'euros pour notre approvisionnement énergétique dont 80 % d'énergie fossiles (charbon, pétrole, gaz) d'où un gros déficit de la balance commerciale française, les 20 % restant étant des dépenses d'électricité.

Sur notre territoire les énergies renouvelables proviennent de l'hydraulique, de l'éolien, du solaire et du photovoltaïque. En 2017 nous avons dépensé en électricité 458511 MWH (dont près de la moitié dans le résidentiel) et produit 85293MWH dont les ¾ proviennent de l'éolien et 1/8 de l'hydraulique.

Principaux projets initiés sur notre collectivité :

Photovoltaïque au sol : 3 sites différents sur environ 50 hectares (consommation électrique de 40000 habitants.

Ombrières photovoltaïques sur parking ; opération réalisée sur le parking de la piscine, (20 % de la consommation électrique du lieu) 30 autres parkings seront aménagés prochainement sur 12 communes.

Unité de méthanisation située sur Hauterive, projet très vertueux (production de biométhane directement réinjecté dans la conduite et une autre partie réservée à l'alimentation de transports (forte demande des routiers). La retenue du site correspond à des critères bien précis ((proximité du contournement (rotation d'un camion environ 10 voyages par jour), conduite de réinjection à proximité, proximité et partenariat avec des agriculteurs situés à moins de 10km ; agriculteurs qui deviendront partenaires du projet tant par leurs apports de biomasse que dans la récupération de digestats inodores et riches pour la fertilisation de leurs sols...)). Le bureau d'études SOLAGRO a démontré que nous n'utilisons environ qu'un dixième du potentiel, la collectivité a pour mission d'initier un projet exemplaire qui pourra se dupliquer à d'autres endroits du territoire. C'est un beau projet communautaire. Il faut être pédagogue et solidaire.

M. Aurambout remercie la mairie d'Hauterive et demande à l'assemblée de soutenir la commune. Une visite d'un méthaniseur va être organisée.

M. le Président relève que ce qui est important est la solidarité du territoire sur ce genre de projet. On sait très bien qu'il y a des projets qui agitent sur les territoires parce que l'on veut zéro nuisance ou il y a des thématiques qui font peur. Il réaffirme la solidarité des communes de Vichy Communauté pour ce projet, comme évoqué en bureau communautaire. C'est très important de le souligner. Les membres du bureau communautaire soutiennent les élus d'Hauterive qui subissent des attaques personnelles dont le maire. Les méthodes de l'association, qui rappellent les méthodes d'une autre association mais on sait que celle-ci est derrière l'association d'Hauterive, sont totalement scandaleuses et inadmissibles. Certains en ont fait un enjeu électoral. M. le Président prendra ses responsabilités jusqu'au bout sur ce dossier.

M. Aurambout complète son propos :

Parc éolien : projet porté par les communes d'Arronnes, Busset et Le Vernet 7 à 8 machines pour une production estimée de 50 millions de KWH ; les 15 éoliennes existantes en Montagne Bourbonnaise ont produit 60 millions de KWH en 2017, soit la production électrique la plus importante.

Barrage hydraulique au pont barrage à Vichy (production estimée de 25 millions de KWH).

Réseau de chaleur : projet ambitieux sur 14 km (bois, chaleur résiduelle des thermes, solaire thermique).

Centrale solaire citoyenne « Comtoit », participation possible des communes, de la collectivité, des particuliers.

Tous ces projets constituant un mixte énergétique sur notre territoire s'appuieront sur la constitution d'une SEM énergie (société d'énergie mixte) portée par Vichy Communauté (autres partenaires, banque des territoires, banque Oser, Syndicat d'énergie de l'Allier). Cette SEM a pour but de garder la maîtrise d'une implantation raisonnée des projets, maîtrise financière avec retour budgétaire sur les communes et Vichy Communauté).

La collectivité a bien compris qu'il y a un gros enjeu économique pour notre territoire, les projections nous permettent d'espérer d'atteindre l'objectif de production énergétique.

En ce qui concerne les baisses de consommation, le combat sera beaucoup plus difficile et nécessitera l'engagement de toute la population (circuits courts alimentaire, luttés contre le gaspillage, économies des matières premières, covoiturage, généralisation des leds, en quelque sorte une sobriété heureuse qu'il est possible d'atteindre par le changement de nos comportements. (Vichy accompagne des actions pédagogiques auprès des scolaires).

Les jeunes attendent beaucoup de nous, à nous, élus communautaires de prendre nos responsabilités pour que le meilleur avenir leur soit encore possible.

M. Skvor précise qu'il ne peut que se réjouir de l'importance prise en quelques années par les questions énergétiques dans notre débat politique communautaire. Mais rappelons tout de même le caractère très inédit de la question : nous allons produire de l'énergie sur notre territoire, une première depuis un peu moins de deux siècles, depuis que le charbon s'est substitué au bois comme source première d'énergie. Et cela n'est pas neutre ; c'est un

bouleversement sociétal qui s'accompagne naturellement d'appréhensions, de méfiance et de résistances. Il ne faut pas craindre un tel processus, l'accueillir avec sérénité et avec un discours de vérité, le seul à même de déjouer les calculs des petits entrepreneurs de la peur.

Alors, un discours de vérité sur cette question, c'est quoi ?

Ce pourrait être beaucoup de choses, mais il se limitera à un aspect de la question en disant que la démarche de transition TEPOS est avant tout une démarche d'autonomie pour notre territoire :

- autonomie économique visant à mettre un terme à des fuites monétaires pour les rabattre sur notre territoire : ces fuites nettes sont de l'ordre de 250 millions d'euros par an. Pour donner un ordre de grandeur : c'est, chaque année, 10 fois le prix d'achat du Domaine thermal vichyssois, 5 fois le montant des investissements, déjà importants, portés par Vichy Communauté en 2018, 12 fois et demi le coût des travaux d'aménagement initiés sur la rive gauche de l'Allier ou encore 5 fois le chiffre d'affaires annuel de l'économie du sport sur notre agglomération : ce sont donc des flux d'investissement et de développement absolument phénoménaux pour notre agglomération. Ça c'est pour l'enjeu économique.

- mais il y a aussi l'autonomie physique du territoire, c'est-à-dire notre capacité à faire face aux pénuries matérielles que nous promet la crise écologique à moyen terme (2030) : pénuries sur les énergies, sur certains matériaux, sur certaines molécules (phosphate etc.). Produire son propre gaz naturel à Vichy, ce qui est possible et relativement rapidement, c'est quand même plus rassurant que de dépendre du robinet de l'ami Poutine ou des généraux algériens. Il s'agit ici d'enjeux proprement vitaux.

Mais le discours de vérité sur la transition énergétique sur notre territoire ne doit pas s'arrêter là : nous devons dire aussi que sur ces enjeux nous sommes à un moment crucial pour l'avenir de notre agglomération. Des projets stratégiques sont sur le point de voir le jour dans le cadre de cette SEM ENR dont a parlé Michel : ce sont selon le plan d'affaires, plus de 100 millions d'euros investissables à moins de 10 ans sur le territoire ; et c'est considérable. A partir de là, de deux choses l'une :

- soit nous en menons à bien les premiers projets et nous poursuivons sur une trajectoire ambitieuse ;
- soit nous reculons et c'est l'ensemble de la démarche de transition qui s'effondre pour de longues années.

Pour lui, le choix qui est le nôtre aujourd'hui est très clair : nous faisons le choix d'aller de l'avant ou nous manquons à tous nos objectifs.

Parmi ces projets d'amorçage, il en est un qui occupe l'actualité, celui du méthaniseur dont l'installation est prévue à Hauterive. C'est un projet ancien qui remonte au précédent mandat ; et un projet dont la réussite ou l'échec déterminera la réussite ou l'échec de la trajectoire TEPOS de Vichy Communauté.

Un échec sur ce projet signerait un échec sur la filière biogaz du territoire ; il fragiliserait ensuite définitivement le portage politique dans notre agglomération de toute autre filière, comme l'éolien par exemple ; ou même la biomasse qui ne va pas sans son lot de critiques également.

Aussi sur cette question du méthaniseur territorial, il pense que nous devons aujourd'hui :

- rappeler notre solidarité au maire d'Hauterive et au conseil municipal ;
- rappeler les enjeux stratégiques – et il pèse ses mots – d'agglomération qui se jouent sur ce projet ;
- rappeler l'exemplarité du projet que nous portons : sur capitaux publics pour des retombées publiques (commune par commune), à dimension territoriale sur la base de besoins et de ressources locales et renouvelables, en partenariat avec des agriculteurs du territoire qui améliorent leurs performances agronomiques, écologiques et financières, exemplaire enfin sur le plan des processus de production, de la protection et du respect du voisinage ;

- et répondre sereinement et sincèrement à toutes les interrogations et inquiétudes qui émergent légitimement, travailler à apporter toutes les garanties susceptibles de rassurer les riverains avant et après la mise en fonction.

Il n'y aura pas de vote mais ce débat, il l'espère, aura été l'occasion de faire la preuve de notre détermination sur la nécessité d'enclencher la transition, notamment énergétique. Car si nous ne l'enclenchons pas maintenant, nous ne la ferons jamais. Ou que trop tard et de manière très insuffisante.

M. Guerre souligne que nous avons une écoute, on a conscience de l'urgence de la question posée. Il souhaite affirmer son soutien aux élus de la commune d'Hauterive. Il fait remarquer que les collègues d'Hauterive, dans un précédent mandat, ont été très en pointe sur un dossier de solidarité qui était celui des gens du voyage. Il remercie M. Aurambout sur le travail qui est fait, il connaît sa passion et son engagement sur ce dossier.

Il a 3 observations :

- l'artificialisation des sols : c'est un problème majeur en France, dans le monde. On ne se rend pas compte que lorsque l'on fait un petit lotissement par si, une zone d'activité artisanale économique de plus par-là cela fait un département en moins tous les 6 ou 7 ans en France. On ne sait pas que cela fait 16 000 hectares tous les ans en moins en Région Auvergne Rhône Alpes. On ne sait pas que cela fait des dégâts sur l'eau, sur la biodiversité, cela a une influence directe. C'est pourquoi avec d'autres collègues conseillers régionaux, on travaille dans une autre assemblée sur le SRADET (grand document cadre). Il se bat sur la prescriptivité du SRADET sur cette question d'artificialisation des sols en fixant les enveloppes urbaines d'une manière définitive et pour qu'il ne soit plus possible d'aller saccager des zones agricoles ou des zones naturelles.

- la diminution de l'énergie : on a un rôle pédagogique à avoir sur cette thématique. La population est consciente de cette nécessité mais comment le faire.

- la question de la ressource en eau : on parle de réduire la consommation d'électricité mais réduire la consommation d'eau, on n'est pas aussi sensible alors qui lui semble que c'est un sujet aussi important. On va avoir dans les années qui viennent, des arbitrages douloureux dans notre agglomération parce qu'entre consommation des ménages, indispensable, et arrosage d'espaces verts, d'espaces sportifs comme nous avons dans notre agglomération. Il propose que l'on anticipe sur ces questions, on a une image d'agglomération notamment le cœur urbain assez verte, assez bleue, comment allons-nous faire pour continuer à avoir des espaces de loisirs, sportifs qui sont nécessaires à notre image, à notre attractivité, au cadre de vie en général, sans que l'arbitrage vis-à-vis de la consommation humaine soit défavorable.

M. Terracol remercie M. Aurambout pour son travail et sa participation à une table ronde lors des 9èmes rendez-vous des Monts de la Madeleine 2019. Il soutient également les élus d'Hauterive. La commune d'Arfeuilles est dans Tepos depuis 10 ans. Si notre territoire veut être modèle, il faut que l'on utilise tous les lieux, il n'y a pas de petits projets. Il souhaite faire un projet hydroélectrique et ils ont identifié 12 lieux possibles dans la montagne bourbonnaise. Ce qui est important c'est de changer de mode énergétique.

Les petits cours d'eau dans la montagne ont un problème qui est manifeste et celui de l'enrésinement.

M. le Président remercie les élus pour leurs interventions très constructives et souhaite féliciter l'ensemble des élus de la montagne bourbonnaise qui travaillent actuellement sur le PLUI puisqu'il y a un effort considérable de fait en matière d'artificialisation des sols.

Il propose une minute de silence en mémoire de l'ancien Président de la République Jacques Chirac.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président remercie les membres et lève la séance à 20 heures 05.

Le Président,

Frédéric AGUILERA

